

**Service de Formation Continue en SHS**

**Bulletin d'inscription 2020/2021**

**INTITULE DE LA FORMATION :** .....

**DATES :** .....

**PARTICIPANT**

Nom - Prénom : .....  Mme  M.

Fonction : .....

E-mail : .....

Tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**STRUCTURE DU PARTICIPANT (Association, Institution, Entreprise)**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Nom chargé(e) du suivi administratif : .....

E-mail : .....

Tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**TARIF** (repas non inclus) : 390 euros

**Si vous avez une question relative à la prise en charge financière, n'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement dans la recherche de solution de financement : [shs@univ-catholyon.fr](mailto:shs@univ-catholyon.fr)**

**FACTURATION**

**Prise en charge par la structure**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

*Règlement par virement*

**Prise en charge OPCA**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

*Attention : A défaut de réception de l'accord de prise en charge au plus tard au moins 1 mois après la session, la facture est adressée directement à la structure qui s'engage à effectuer le règlement. L'organisme de formation à mentionner sur les documents OPCA est AFPICL*

Nom et fonction du responsable :  
.....

Signature + Cachet

**Bulletin à retourner à :**

AFPICL – Faculté Psychologie-SHS  
Formation Continue  
23, place Carnot - 69286 Lyon Cedex 02  
Tél : 04 72 32 50 91 – [shs@univ-catholyon.fr](mailto:shs@univ-catholyon.fr)  
Siret : 326 930 062 00145 - N° URSSAF 1 366 471  
Enregistrée sous le n°82 69 06926 69

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le département de Psychologie SHS est une entité de l'AFPICL, organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 06926 69.

### TARIF ET FACTURATION

Les prix des formations du catalogue sont indiqués sur la fiche descriptive du stage correspondant. Ils sont indiqués en euros, net de taxes.

Les tarifs comprennent l'ingénierie pédagogique, l'animation, la logistique et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de transport, de restauration et d'hébergement.

La facturation intervient en fin de formation et la structure s'engage à effectuer un paiement dès réception de la facture. Le règlement des sommes dues sera effectué soit par virement (de préférence) soit par chèque à l'ordre de l'AFPICL, avec les références de la facture.

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCO, et à défaut de réception de l'accord de ce dernier au plus tard 1 mois après la session, la facture sera adressée directement à la structure qui s'engage à effectuer le règlement.

En cas de retard de paiement, le Client supportera le paiement d'une indemnité fixe et forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité, l'AFPICL pourra facturer les frais réels de recouvrement.

### REPORT ET ANNULATION

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé avec le cachet de la structure. Toute annulation devra être faite par mail.

En cas de désistement moins de quatorze (14) jours avant le début de la formation, l'AFPICL se réserve le droit de facturer 50% du prix de la formation correspondant à la somme engagée pour la préparation ou la réalisation de la formation. La structure peut substituer un participant empêché par tout autre collaborateur, sans frais supplémentaire ; le nom de cette personne doit être communiqué avant le démarrage de la session.

En cas d'absence partielle ou d'abandon au cours de la formation, le paiement total sera dû par le bénéficiaire. Dans ce cas, les sommes facturées ne sont pas imputables sur l'obligation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant, l'AFPICL se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue sans dédommagement des stagiaires. Elle en informera directement la structure dans ces délais. L'AFPICL ne pourra être tenue pour responsable des frais engagés par la structure ou dommages conséquents à l'annulation ou report d'une formation.

Le catalogue n'est pas un document contractuel et l'AFPICL se réserve le droit d'interrompre la commercialisation à tout moment de l'une de ses formations.

*L'AFPICL collecte des données à caractère personnel pour assurer la gestion administrative et pédagogique des dossiers de ses apprenants en application de sa politique de protection des données que vous trouverez à l'adresse suivante : <https://www.ucl.fr/accueil/mentions-legales/donnees-personnelles/apprenants/>*